

Mon nom ou celui de mon ayant droit :

[Nom] [Prénom]

Point de contact : guichet.usager@ansm.sante.fr

[Civ] [Nom] [Prénom]

[Adresse]

[Code postal] [Ville]

Le [JJ/mois/AAAA]

> INFORMATION SANITAIRE : CONTRACEPTION A BASE DE DESOGESTREL 75 µg (Antigone®, Cerazette®, Elfasette®, Optimizette®, et autres génériques des laboratoires Biogaran, Cristers et Sandoz)

Madame,

Votre médecin ou votre sage-femme vous a prescrit une contraception à base de désogestrel 75µg (Antigone®, Elfasette®, Optimizette®, et autres génériques des laboratoires Biogaran, Cristers et Sandoz). La pilule à base de désogestrel est une méthode de contraception efficace utilisée au quotidien par de nombreuses femmes.

Comme tous les médicaments, ce médicament peut provoquer des effets indésirables. Nous souhaitons vous informer qu'une étude¹ a montré que le contraceptif au désogestrel seul (75 µg) augmente le risque de méningiome² : en moyenne, **un cas additionnel de méningiome opéré est observé pour 67 000 femmes exposées au désogestrel** dans cette étude. Lorsque l'exposition est supérieure à 5 ans, on estime qu'un cas additionnel de méningiome est observé pour 17 000 femmes. Ce risque n'était plus observé un an après l'arrêt du désogestrel.

Ce risque augmente notamment chez les femmes de plus de 45 ans ou en cas d'exposition antérieure à un progestatif déjà connu pour augmenter le risque de méningiome (ex. acétates de cyprotérone, nomégestrol, chlormadinone médroxyprogestérone ou médrogestone).

Pour vous accompagner au mieux, voici quelques recommandations simples :

- **Poursuivez normalement votre contraception** : ne l'arrêtez pas sans avis médical. Un arrêt brutal vous exposerait à un risque de grossesse non désirée.
- **Il n'est pas nécessaire de prendre un rendez-vous en urgence. Nous vous conseillons simplement d'aborder ce sujet avec votre médecin, gynécologue ou sage-femme lors de votre prochaine consultation de routine.** Le professionnel de santé qui vous a prescrit cette contraception est informé, n'hésitez pas à en parler avec lui.
 - Votre contraception doit être réévaluée tous les ans avec votre médecin ou votre sage-femme, en prenant en compte vos besoins et votre état de santé.

¹ Etudes GIS Epi-Phare : <https://www.epi-phare.fr/rapports-detudes-et-publications/desogestrel-levonorgestrel-meningiomes/>

² Tumeur généralement bénigne de la couche de tissu située entre le cerveau et le crâne (méningiome)

- Nous rappelons qu'après la ménopause, une contraception ne doit plus être prescrite. Le désogestrel n'est pas un traitement hormonal de la ménopause.
- L'arrêt, la poursuite ou la modification de votre contraception doit faire l'objet d'une discussion avec un professionnel de santé afin qu'elle soit la plus adaptée possible.
- **En cas de symptômes tels** que maux de tête persistants, troubles visuels, faiblesse musculaire, troubles de l'équilibre ou du langage, perte de mémoire, ou épilepsie nouvelle ou aggravée, **consultez votre médecin**. Une imagerie cérébrale (IRM) pourra vous être proposée par mesure de précaution.

Avec toute mon attention,

Pr Catherine Paugam-Burtz
Directrice générale de l'ANSM

L'envoi de ce courrier d'information s'inscrit dans le cadre des missions de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé et de l'Assurance Maladie. Il a nécessité le traitement de données vous concernant dans le respect de la confidentialité. Les données relatives à l'envoi sont conservées six mois après émission du courrier. Conformément aux dispositions relatives à la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent. Ces droits s'exercent auprès du Directeur de votre caisse d'assurance maladie de rattachement en contactant le ou la délégué(e) à la protection des données.

Pour en savoir plus sur la politique de protection des données de l'Assurance Maladie, rendez-vous sur le site d'information ameli.fr. En cas de difficultés dans la mise en œuvre des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés.